

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH 2025 - 179

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;
- Vu** le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires relevant de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;
- Vu** le décret n° 2022-1750 du 30 décembre 2022 modifiant les règles statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu** l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE

Article unique : Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade des **techniciens de la recherche classe exceptionnelle** au titre de l'année 2025 :

12 possibilités

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur de structure	DR	BAP
1	Mme	SOUCHET Déborah	TECS	U1024	PAOLETTI Pierre	Paris - IDF Centre - Est	A
2	M.	EL YAHYIAOUI IDRISSI Kamal	TECS	U1302	ALTARE Frédéric	Grand-Ouest	G
3	Mme	LOPES Izolina	TECS	SGEN-CFDT	BOURLES Yannick	Administration du Siège	J
4	Mme	LOISEAU Hélène	TECS	US41	CRESPIN Sophie	Nord-Ouest	J
5	Mme	DAVID Amelyne	TECS	U1191	MARIN Philippe	Occitanie Méditerranée	A

Rang	Civilité	Agent	Grade	Structure	Directeur de structure	DR	BAP
6	Mme	PINGUET Corinne	TECS	US35	GALY Anne	Paris - IDF Sud	J
7	Mme	PEREZ Nathalie	TECS	U1295	DELPIERRE Cyrille	Occitanie Pyrénées	J
8	M.	MACAIRE Fabrice	TECS	US12	ZARUBICA Ana	PACA et Corse	A
9	M.	SANCHEZ Philippe	TECS	DR Occitanie Méditerranée	BOURGOIN Sylvain	Occitanie Méditerranée	G
10	Mme	SANGIARDI Marion	TECS	UA16	DEBANNE Dominique	PACA et Corse	A
11	Mme	FONVIEILLE Sophie	TECS	U1297	LANGIN Dominique	Occitanie Pyrénées	A/G
12	Mme	BERRAUD Céline	TECS	U1298	LEHMANN Sylvain	Occitanie Méditerranée	A

Fait à Paris, le 26 mai 2025

Le Président-directeur général

Les délais et voies de recours applicables à cette décision sont, conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, de deux mois à compter de sa notification, le juge compétent est le juge administratif.